Conseil des droits de l’homme

27e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Indonésie**

Genève, le 3 mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue les efforts entrepris par l’Indonésie pour mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier grâce à ses programmes de réduction de la pauvreté.

La Suisse, opposée à la peine de mort en toutes circonstances, est préoccupée par les cas de condamnation à mort et d’exécutions en Indonésie pour des crimes ne pouvant être considérés comme les plus sérieux, en particulier ceux liés à la drogue. **La Suisse recommande à l’Indonésie d’établir un moratoire officiel sur les exécutions, en vue d’abolir la peine de mort**.

En 2012, l’Indonésie a accepté une recommandation suisse de revoir les lois et décrets en vigueur limitant notamment la liberté de religion ou de conviction, afin de prévenir tout risque de discrimination. Cependant, peu d’efforts ont été mis en œuvre. **La Suisse recommande à l’Indonésie d’adapter sa législation et de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la pleine jouissance du droit à la liberté de religion ou de conviction, y compris pour les minorités religieuses**.

Je vous remercie.